



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



BULLETIN

POLICY

POLITIQUE

ISSUE ÉMISSION	DATE		
477	2015	02	09
	Y-A	M	D-J



Policy number and title:

Numéro et titre de la politique :

**COMMISSIONER’S DIRECTIVE (CD) 564 –
DEPARTMENTAL SECURITY**

**DIRECTIVE DU COMMISSAIRE (DC) 564 –
SÉCURITÉ MINISTÉRIELLE**

Why was the policy developed?

To provide direction to Correctional Service of Canada (CSC) staff to respond to the Treasury Board [Policy on Government Security](#).

Pourquoi la politique a-t-elle été élaborée?

Pour fournir des directives aux employés du Service correctionnel du Canada (SCC) afin d’assurer la conformité à la [Politique sur la sécurité du gouvernement](#) du Conseil du Trésor.

What has changed?

A new policy was created to ensure that the departmental security program and activities adhere to the Treasury Board [Policy on Government Security](#).

Qu'est-ce qui a changé?

Une nouvelle politique a été créée pour s’assurer que le programme et les activités de sécurité ministérielle sont conformes à la [Politique sur la sécurité du gouvernement](#) du Conseil du Trésor.

How was it developed?

The policy was created following a review by the Strategic Policy Division and the Departmental Security Division. Consultation occurred with National and Regional Headquarters.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

La politique a été créée à la suite d’un examen réalisé par la Division de la politique stratégique et la Division de la sécurité du Ministère. Des consultations ont été menées auprès de l’administration centrale et des administrations régionales.

Accountabilities?

Accountabilities are detailed in the directive.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Les responsabilités sont décrites dans la directive.

Who will be affected by the policy?

This policy applies to all CSC employees and individuals who have access to government information, property and assets under CSC's jurisdiction.

Expected cost?

None.

Other impacts?

None.

Contact:

- Nick Fabiano
- Director General, Security
- 613-996-3622
- Nick.Fabiano@csc-scc.gc.ca

Qui sera touché par la politique?

Cette politique s'applique à tous les employés du SCC et à toute autre personne ayant accès aux informations et aux biens gouvernementaux sous la responsabilité du SCC.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.

Personne-ressource :

- Nick Fabiano
 - Directeur général, Sécurité
 - 613-996-3622
 - Nick.Fabiano@csc-scc.gc.ca
-